

Supermétro : à Vitry (94), les expropriés font de la résistance

PAR FANNY DELPORTE

SOUS-SOL PAR SOUS-SOL, le supermétro trace son sillon. A Vitry, dans le Val-de-Marne, plusieurs propriétaires étaient convoqués jeudi à deux pas de la future gare du centre-ville, sur la ligne 15 sud. Ils avaient rendez-vous avec une juge des expropriations et un avocat de la Société du Grand Paris (SGP). Leur point commun ? Leur propriété se trouve sur le tracé des tunnels dans lesquels circulera le supermétro. La SGP négocie donc l'achat de leur sous-sol, car chaque propriétaire possède aussi les « tréfonds », jusqu'au centre de la terre. Soit plusieurs milliers de dossiers sur l'ensemble du réseau.

DES DÉSACCORDS SUR LE PRIX

Comme d'autres avant eux, dans les Hauts-de-Seine notamment, certains contestent le prix de rachat proposé par la SGP. « Nous réclamons au moins le double », explique Damien*, propriétaire depuis 15 ans, considérant que l'indemnité présentée est une offre au rabais : 3 000 € pour 160 m². La parcelle concernée se situe à partir de 23 m sous son terrain. L'indemnité peut-elle être revue à la hausse, comme il l'espère ? « Les tarifs sont fixés par le juge des expropriations, indique Christian Garcia, directeur des relations territoriales à la SGP, en fonction de l'emprise, des impacts fonciers », etc. Pas de recours possible : le réseau bénéficie d'une « déclaration d'utilité publique », donnant droit à la SGP d'exproprier les récalcitrants.

Pour Damien, le problème va au-delà : il voudrait que soit pris en compte le « préjudice », lié, dit-il, à la dévaluation de son bien. « Aujourd'hui notre maison est invendable ». Christian Garcia estime que c'est plutôt le contraire, en raison de la proximité avec le futur métro : « C'est le cas avec n'importe quelle infrastructure de transport. Même avec une ligne de bus ».

CONTACTEZ-NOUS

Une question, une info ? Notre adresse : transports@leparisien.fr